

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2022

DDADUE DIFFUSION CONTENUS À CARACTÈRE TERRORISTE EN LIGNE - (N° 4883)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL17

présenté par

Mme Bono-Vandorme, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« la personne concernée »

les mots :

« le fournisseur concerné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.